

Montréal, le 14 mars 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

Me Paule Hamelin  
Gowlings  
1 Place Ville Marie  
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2014-2023  
Dossier Régie de l'énergie : R-3864-2013**

---

Me Hamelin,

La présente fait suite à votre correspondance du 13 mars dernier.

La formation chargée de l'étude du dossier en objet autorise Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (EBM) à déposer aujourd'hui sa demande de renseignements au Distributeur et maintient les autres dates du calendrier fixées dans sa décision D-2014-017 en ce qui a trait à tous les sujets du plan d'approvisionnement 2014-2013, à l'exception du sujet du recours à l'électricité interruptible sous l'angle de l'article 74.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* faisant l'objet d'une demande de révision dans le cadre du dossier R-3878-2014.

Veuillez agréer, Me Hamelin, l'expression de nos salutations distinguées.

Sophie Giner  
Directrice des affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie

SG/as

c.c. Me Éric Fraser, Hydro-Québec